

12 / 4 19 04

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

LW Armaut

N° 18. place de la
Constitution
G

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la résolution de la
Commission Directrice n'a pas été favo-
rable à l'acquisition pour les collections
de l'Etat, d ~~6~~ tableaux
qui ~~par~~ l'objet de notre ~~lettre~~
..... de ~~trier~~

Ces ouvrages que nous tenons,
Monsieur, à votre disposition, ~~pouvront~~
être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue
du Musée, N° 9, contre la remise d'un
récépissé.

Veuillez agréer, M. ~~M. Armaut~~,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,
Le Secrétaire,

3 June 1984

R.

Gef. vertragen i. Curren
 Partout de ~~leur~~ d'inscr
 d'inscr. pour d'inscr. &
 pour d'inscr. plus long
 d'inscr. l. d'inscr. d'inscr.
 d'inscr. d'inscr. d'inscr.
 d'inscr. d'inscr. d'inscr.

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de *l'œuvre qui fait l'objet du* *peu cédent* *réajuste* ~~l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de~~ ~~Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n°~~ ~~en~~ ~~date du~~

Bruxelles, le *12 août 1904*

H. D. Sermons

4998/46

16 juin 1904

Mon cher L
de ne pas accepter
que ~~ser~~ si vous
persistez à lui
donner suite. Ma
insistance à par
venir à l'élucider.

et
^{pour} ~~présentement~~
L'Agence V. & Co
celle des honoraires de
C. D., mon bon
sans obligation et

~~de~~
~~tous les jours~~

~~responsabilité, de ce fait l'avis de l'agence, obligeant~~
~~de la part de l'agence.~~

d'un acte absolu
sans responsabilité à leur sujet



GRAND HOTEL DE LA PROVIDENCE

16, 18, PLACE DE LA CONSTITUTION

BRUXELLES, MIDI LE 15 juillet 04

COOKS COUPONS TAKEN.

ELEVATOR.

TÉLÉPHONE 2364

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.

BAINS.

• Monsieur le Directeur
Du Musée Des beaux arts.

Contre la présente
Je vous prie de délivrer
mon tableau D. Roland Larey
(le Paradis Terrestre.)

Je me propose également
de faire enlever mon Rubens
cet après midi.

• Avec Monsieur le Directeur
mes Salutations Distinguées

A. J. Lemaire

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de S ouvrage S soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 4998/46 en
date du 12 avril, 1 et 16 juin écoulés

Bruxelles, le

15 juillet 1904
M. J. Scruvel

reste le Catalogue Du 3^m Centenaire
De Rubens à Anvers (que j'ai remis en même
temps que le deux habillage) M. J. Scruvel



GRAND HOTEL DE LA PROVIDENCE

16, 18, PLACE DE LA CONSTITUTION

BRUXELLES, MIDI LE 23 Juin 04

COOKS COUPONS TAKEN.

ELEVATOR.

TÉLÉPHONE 2364

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.

BAINS.

Monsieur le Directeur
de la Commission du Musée
Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous
informar que je ferai reprendre
mes tableaux, la semaine prochaine
les ouvriers qui les ont démontés et
conduit travaillant en province
et je dois attendre leur retour.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur
l'assurance de ma haute considération

A. J. Lemmens

M/ 1
A Messieurs les Membres
de la Commission Directrice
des Beaux arts
à Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous proposer
en vente pour le musée, les tableaux suivants;
Je prends la respectueuse liberté de les faire
transporter au palais des beaux arts.

1^o Un tableau de J. P. Rubens ayant
figuré au 3^{me} Centenaire de Pierre Paul Rubens
à Anvers en 1877. dont le Catalogue ci joint.
Catalogue au N^o 47.

Et que je désire vendre au prix de
Cent quatre vingt mille francs.

2^o Un tableau de Roland Lacroix
représentant le paradis terrestre, au prix
de douze mille francs.

Agreez Messieurs les assurances
de ma Considération Distinguée

A. Lermus
16218 place de la Constitution

Bruxelles le 11 Avril 1904.